



Compatibilité climatique prévoyance.ne

(Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel)

Caractérisation

La Caisse prévoyance.ne a un volume d'investissement total d'environ CHF 5 milliards et se classe environ au 45e rang des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

La Caisse prévoyance.ne a l'obligation légale (article 50 de la LCPEPub du Canton de Neuchâtel) d'être attentive au développement durable.

Par conséquent, elle prend en considération, dans l'article 8 de son règlement sur les placements, «dans la mesure de ses possibilités, ... les valeurs environnementales, sociales et de gouvernance» (principes ESG).

La Caisse a concrétisé ses principes de l'investissement responsable.

Par l'application des critères de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR), quelques producteurs d'armes nucléaires, de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions sont exclus.

Dans son rapport de gestion 2019, prévoyance.ne informe que la plupart des gérants «appliquent des critères ESG» dans leur processus d'investissement ou ont ratifié les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI).

La Caisse a procédé à une analyse ESG. Elle fournit sur son site Web des informations transparentes sur les résultats. Par une notification à l'Alliance climatique (Octobre 2019), elle précise que 10% des portefeuilles du portefeuille en actions internationales n'étaient pas conformes aux critères ESG appliqués par le prestataire de services Ethos –

notamment en raison de leur exposition à l'armement (2.2%) ainsi qu'au nucléaire et au charbon (3.9%).

En outre, elle informe qu'à l'avenir, à performance et coûts équivalents, elle privilégiera des gestionnaires de placements qui intègrent des critères ESG dans leur processus d'investissement.

Sur demande de l'Alliance climatique, la Caisse prévoyance.ne informe sur ses progrès en cours (mai 2021), qu'elle concrétise lors d'une réunion avec le représentant de l'Alliance climatique (juin 2021). Comme le confirme également le Rapport annuel 2020, elle travaille actuellement à la rédaction d'un rapport de durabilité qui devrait être publié cet automne. La nouvelle analyse ESG d'Ethos sur les actions et les obligations fin 2020 a abouti à une note globale de B+. Le rapport comprendra également des objectifs de décarbonisation (voir ci-dessous).

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Avec ses travaux, déjà largement concrétisés, portant sur la trajectoire de réduction des émissions de CO2 financées, la Caisse prévoyance.ne intègre les risques climatiques (voir ci-dessous).

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Selon le Rapport annuel 2020 et les informations supplémentaires fournies à l'Alliance climatique (juin 2021), l'analyse de l'impact

climatique par Ethos (sur la base des données du CDP) a permis de constater que l'intensité en CO2 du portefeuille d'actions (dont 3 % du total des actifs sont investis dans des actions de marchés émergents) est déjà inférieure d'au moins 10 % à l'indice de référence du marché mondial MSCI World.

Selon ce même Rapport annuel 2020, des études sont en cours afin d'établir les lignes directrices, ainsi qu'un échéancier des objectifs intermédiaires de réductions des gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone en 2050 conformément au calendrier intentionnel de la Confédération. La Caisse concrétise lors de la réunion sus-mentionnée avec le représentant de l'Alliance climatique (juin 2021), qu'elle veut exiger de ses gestionnaires d'actifs qu'ils intègrent les facteurs ESG dans le processus de sélection des entreprises et qu'elle évalue actuellement la mise en œuvre d'indices ESG comme ligne directrice.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Mise en œuvre de manière cohérente dans le cadre du processus d'investissement, cette politique a le potentiel pour aboutir à une trajectoire de décarbonisation des portefeuilles de titres compatible avec l'Accord de Paris sur le climat.

L'Alliance climatique s'abstient de considérer les mesures positives pour le climat dans le portefeuille immobilier. Ceci est dû au fait que les progrès dans ce domaine semblent encore difficiles à quantifier et comparer. Pourtant, il convient de mentionner que prévoyance.ne doit réaliser des investissements immobiliers directs principalement dans le canton conformément au Règlement sur les biens immobiliers de la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel (RImm) et doit également s'aligner sur le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) et les aspects énergétiques dans sa gestion. A l'occasion de l'échange susmentionné avec l'Alliance climatique, la Caisse informe que son parc immobilier a obtenu de meilleurs résultats que la moyenne des caisses de pension participantes au test de compatibilité climatique de l'QFEV 2020.

Adhésion à des associations de développement durable

La Caisse est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et du ETHOS Engagement Pool International.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International depuis le début, prévoyance.ne participe depuis juin 2018 au programme d'engagement pluriannuel en cours, qui demande à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

Dans ce contexte, la signature du 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis, organisée par la coalition mondiale The Investor Agenda, envoie un signal fort aux gouvernements et aux responsables politiques de tous les pays. Plus de 450 investisseurs mondiaux, dont des investisseurs institutionnels de premier plan, appellent les gouvernements à combler le vide législatif, de plus en plus criant, pour atteindre l'objectif de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris sur le climat.

Prévoyance.ne est signataire de la Climate Action 100+ des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 100 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre. Son plan est de «travailler avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour s'assurer qu'elles minimisent et publient les risques, et qu'elles maximisent les opportunités offertes par le changement climatique et la politique climatique». Les caisses de pension qui se regroupent dans l'ETHOS Engagement Pool International accèdent, selon le rapport d'activité 2020, via Ethos en tant que «Participant» à l'initiative mondiale Climate Action 100+ dans le cadre d'une division du travail avec leur propre représentation, discutent des objectifs et des mesures pour atteindre les objectifs, et rendront compte des progrès réalisés. Comme le montre le Progress Report 2020 de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 (TCFD), et la définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Enfin, elle est devenue signataire de l'Investor Decarbonization Initiative de ShareAction. Cette initiative d'engagement climatique vise à garantir

que les entreprises utilisent 100 % d'énergie renouvelable, augmentent leur efficacité énergétique et passent à la mobilité électrique.

L'institution informe de manière transparente sur ces différentes activités du dialogue actionnarial et sur les résultats obtenus.

Aucun droit de vote n'est actuellement exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Prévoyance.ne devrait également exercer ses droits de vote d'actionnaire à l'étranger et les publier de manière transparente. Elle pourrait ainsi obtenir un effet de synergie en combinaison avec ses activités d'engagement, en particulier avec les entreprises du secteur fossile.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

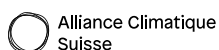
Prévoyance.ne a déterminé son impact carbone à plusieurs reprises selon le Rapport annuel 2020 (voir ci-dessus).

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Selon le Rapport annuel 2020, des études sont en cours afin d'établir les lignes directrices, ainsi qu'un échéancier des objectifs intermédiaires de réductions des gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone en 2050 conformément au calendrier intentionnel de la Confédération. Selon des informations orales de prévoyance.ne (voir ci-dessus), une réduction de l'empreinte CO2 de 30% d'ici 2025 et de 50% d'ici 2030 est en principe envisagée. La décision formelle sera prise vers la fin de l'année.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec ce projet, prévoyance.ne fait œuvre de pionnière pour un objectif neutralité carbone du portefeuille défini dans le temps.
- L'année cible 2050 correspond actuellement aux meilleures pratiques globales en matière de trajectoire de décarbonisation des investissements conforme à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris sur le climat.



Conclusion:

Avec sa déclaration selon laquelle l'intégration ESG de ses gestionnaires de fortune a déjà permis de réduire l'intensité de CO2 des actions d'au moins 10 % par rapport au marché mondial, et avec sa déclaration visant à atteindre la neutralité

climatique de ses investissements d'ici 2050 au plus tard, prévoyance.ne a le potentiel d'ouvrir la voie à une décarbonisation rapide de ses investissements en actions et obligations.



Tendance 2018-2021:

Évaluation: nettement mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec sa première étape de décarbonisation et avec l'exercice de son influence en tant qu'actionnaire dans le cadre du ETHOS Engagement Pool International, qui inclut également le domaine des combustibles fossiles, prévoyance.ne est sur la bonne voie vers une décarbonisation de son portefeuille compatible avec l'Accord de Paris.
- Son intention d'implémenter une intégration effective des critères ESG dans le processus d'investissement et de réduction progressive de l'empreinte carbone a, si bien conçue, le potentiel d'ouvrir la voie à une décarbonisation progressive des investissements.
- Dès que l'ampleur de la mise en œuvre montrera une réduction substantielle, déjà réalisée et compatible avec l'Accord de Paris, et qu'une trajectoire de décarbonisation du portefeuille mobilier conforme à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris selon les critères du rating sera perceptible, l'Alliance climatique changera la classification en VERT.



Activités politiques

Janvier 2018 : L' Interpellation Martine Docourt Ducommun (PS) « Investissements fossiles – qu'en est-il de prévoyance.ne? » déposée au Grand Conseil pose des questions concernant la participation de prévoyance.ne à l' étude climatique de l'OFFEV.

Février 2018 : Dans sa réponse, le représentant du gouvernement informe (p. 22) que prévoyance.ne a participé à cette étude et il laisse comprendre que le résultat indique que son portefeuille est proche à la moyenne. Par contre, il annonce que la publication du rapport n'est pas prévue, mais, sur demande, que celle-ci pourrait faire objet d'une discussion dans une prochaine rencontre entre la Commission Prévoyance – « qui permet au parlement de maintenir un lien privilégié avec prévoyance.ne » – et la direction de la Caisse.

Février 2019 : Le projet de loi du groupe socialiste (Martine Docourt Ducommun) demande que la loi LCPEPub du Canton de Neuchâtel sur la Caisse devrait être complétée par la disposition que ses activités soient entreprises d'une manière socialement et environnementalement responsable, dans le respect des générations futures, et que toute opération de placement ou d'investissement de la Caisse dans les domaines en lien avec les énergies fossiles ou nucléaire est prohibée dès

l'année 2025. De plus, il demande qu'elle publie tous les trois ans un rapport relatif aux risques et à l'évolution des flux financiers liés aux énergies fossiles ou nucléaire qui concernent le placement de fortune.

Mars-Mai 2019 : Le projet de loi est ~~traité~~ dans la commission Prévoyance et retiré ensuite par ses auteurs.

Mai 2019 : Une ~~motion populaire~~ «Agissez pour des investissements durables et transparents !» signée par 334 citoyens est déposée au Grand Conseil demande un ensemble de mesures drastiques

visant à interdire et décourager les investissements dans les énergies fossiles par toutes les institutions dépendant de l'État et à rediriger ces fonds vers des investissements durables. La caisse prévoyance.ne est aussi ciblée. Deuxièmement, les citoyens demandent que des mesures soient mises en place pour assurer la transparence des investissements, ceci afin de garantir un contrôle démocratique sur ces derniers.

Juin 2019 : sur proposition du gouvernement, le Grand Conseil ~~accepte~~ cette motion populaire à grande majorité.